

Compte rendu de séance

Séance du 15 Décembre 2020

L' an 2020 et le 15 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAISON DES ASSOCIATIONS, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MEREAU Pascal, Maire,

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : CUVIGNY Noémie, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, BLONDEAU Alain, COPETTO Olivier, DESNOUES Philippe, LEVEQUE Arnaud, PETIT Hervé

Absent(s) : Mmes : BRUNET Aurélie, SENECHAL Andrée

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 10/12/2020

Date d'affichage : 10/12/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PRÉFECTURE

le : 18/12/2020

et publication ou notification

du : 22/12/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAGNAT Sabine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

REGULARISATION DES ECRITURES COMPTABLES SUR CESSION TERRAINS ENTRE 2000 ET 2005 - 2020_12_01

SDE 18 : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE COUY (suite à panne armoire AF et AF0051) - 2020_12_02

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2019 DU S.M.A.EP. DE LA REGION DE NERONDES - 2020_12_03

MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES SOINS PAR LE CENTRE HOSPITALIER JACQUES-COEUR DE BOURGES - 2020_12_04

EXPLOITATION TETE DE CHENE FORET COMMUNALE SAISON 2020/2021 - 2020_12_05

REGULARISATION DES ECRITURES COMPTABLES SUR CESSION TERRAINS ENTRE 2000 ET 2005 réf : 2020_12_01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'entre les années 2000 et 2005 sept cessions de terrains ont été réalisées, représentant une superficie totale de 55,19 ares pour une valeur brute de 22 377,25 €, n° d'inventaire 199900177. Ces cessions n'ont pas fait l'objet de comptabilisation.

A la demande du Trésor Public, il convient de rectifier ces erreurs et d'autoriser un prélèvement sur le compte 1068 (réserve affectée à l'investissement) d'un montant de 22 377,25 € de la manière suivante :

Crédit : compte 2111 (terrains nus) = 22 377,25 € sous le n° d'inventaire 199900177

Débit : compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) = 22 377,25 €

Ces écritures comptables de régularisation ne relèvent pas d'une opération d'ordre budgétaire et sont sans impact sur le résultat et la capacité d'autofinancement. L'actif sera révisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le comptable public à effectuer les mouvements comptables suivants :

Crédit : compte 2111 (terrains nus) = 22 377,25 €

Débit : compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) = 22 377,25 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

SDE 18 : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE COUY (suite à panne armoire AF et AF0051) réf : 2020_12_02

Le Conseil Municipal,

Après examen du devis (dossier 2020-05-215) établi par le Syndicat Départemental d'Electrification d'un montant de 2 806,70 € réparti selon le plan de financement suivant :

- participation SDE (50 %) = 1 403,35 €

- participation commune (50 %) = 1 403,35 €

Accepte à l'unanimité la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la commande de travaux

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2019 DU S.M.A.E.P. DE LA REGION DE NERONDES réf : 2020_12_03

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Hervé PETIT, adjoint au maire, qui fait une lecture de la synthèse réalisée par le S.M.A.E.P. de la région de NERONDES concernant le Rapport 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

Les communes adhérentes au S.M.A.E.P. sont invitées à se prononcer sur ce rapport.

Entendu l'exposé de Monsieur PETIT, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le Rapport 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable du S.M.A.E.P. de la région de NERONDES.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES SOINS PAR LE CENTRE HOSPITALIER JACQUES-COEUR DE BOURGES réf : 2020_12_04

Vu les annonces formulées dans le cadre du Ségur de la santé,

Vu le vœu du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges relatif à la démographie des urgentistes sur le département du Cher,

Vu la désertification médicale du département en hospitalier et en professionnel de ville, ainsi qu'en personnel soignant dans son ensemble,

Vu l'insuffisance des capacités d'accueil des patients dans le fonctionnement quotidien et l'impossibilité de les maintenir en milieu sécurisé dans des conditions de qualité et de considération humaine, au niveau du Centre Hospitalier,

Vu le manque flagrant de tous les professionnels : urgentiste, anesthésiste et équipes soignantes dont infirmières et aides-soignantes,

Vu l'absence d'unité suffisante de dialyse, de soins palliatifs, de réanimation,

Vu le vieillissement de la population dont une partie est captive, pouvant difficilement se déplacer

Considérant les conséquences de la mise en place du numerus clausus sur les formations professionnelles et malgré les orientations d'ouverture dont les effets hypothétiques ne seront appréciés que dans 10 à 15 ans, selon les spécialités,

Considérant la défaillance (du fait du manque de professionnels et du nombre de lits) d'accès pour tous à une prise en charge localement, cause d'une inégalité des chances pour chacun,

Considérant l'impossibilité pour certains de bénéficier de soins localement, obligeant les transferts hors département,

Considérant l'insuffisance du maillage sur l'ensemble du territoire,

Considérant l'aggravation de cette situation inacceptable mettant en danger la vie de nos concitoyens en état de besoin, dans le quotidien, et encore plus en période de tension de pandémie,

Le Conseil Municipal de VILLEQUIERS exige des autorités gouvernementales et des autorités de santé :

La garantie d'accès permanent aux soins urgents de qualité et à leur suivi, ainsi qu'aux différentes spécialités sur place, aujourd'hui insuffisamment dimensionnées,

La mise en œuvre d'un plan régional de formation et d'installation des professionnels (urgentiste, anesthésiste, néphrologue et équipes soignantes dans leur ensemble) en fonction des besoins de la population et non sur décision administrative

L'augmentation très significative des professionnels et de leur formation, pour notre département et notre région

Le renforcement des plateaux techniques, très rapidement, type unité de dialyse, soins palliatifs... et du nombre de lits,

La mise en place d'une concertation des élus et des professionnels effective au niveau régional et ce rapidement,

La mise en place d'une première année de médecine sur Bourges, témoin d'une volonté de sensibilisation à l'ancrage des vocations médicales locales

Le renforcement des moyens pour les hôpitaux périphériques, pour faire face à des formations validantes pour nos professionnels de santé

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

EXPLOITATION TETE DE CHENE FORET COMMUNALE SAISON 2020/2021 réf : 2020_12_05

Monsieur le maire informe le Conseil de la présence dans la parcelle 18B d'un certain nombre de têtes de chêne exploitables et pour lesquelles un tarif doit être fixé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de réserver les têtes de chêne, de la parcelle 18B, aux affouagistes qui auront procédé à l'exploitation complète de leurs cloisonnements ;
- de fixer le tarif du lot de tête de chêne à 20 €.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

COMPLEMENT DE COMPTE-RENDU

PETR - Plan Mares : Le PETR organise cet hiver 4 journées techniques à destination des agents et des élus afin de les former aux bonnes techniques d'entretien et de restauration des mares. L'une de ces journées aura lieu à Villequiers le 21/01/2021, avec le matin une partie administrative et l'après-midi une partie technique sur site à la mare de Berry.

Tour de France 2021-108ème édition : vendredi 2 juillet 2021, 7ème étape Vierzon - Le Creusot avec un passage par Villequiers (en provenance de la route de Baugy : direction route de Laverdines, rue de la Liberté et route de Mornay-Berry). Mi-janvier, les organisateurs transmettront un road-book détaillé à chaque commune concernée par le passage de cette étape.

En mars-avril, une réunion publique sera organisée par la mairie pour apporter aux habitants toutes les informations nécessaires à respecter pour contribuer au bon déroulement de cette manifestation.

Point lecture : En prévision de son ouverture le mardi 5 janvier 2021, M. FLEURY a procédé à l'approvisionnement en livres des rayonnages installés dans la salle du conseil municipal. Les jours et horaires d'ouverture (mardi de 15h30 à 17h30, 1er et 3ème samedi du mois de 9h30 à 11h30) seront mis en ligne sur le site de la commune et l'édito du village qui paraîtra courant janvier.

Colis des Aînés Noël 2020 : la distribution aura lieu le samedi 19 décembre (RV devant l'épicerie à 9h30) et sera faite par les membres du conseil municipal.

Séance levée à: 20h10

En mairie, le 22/12/2020
Le Maire
Pascal MEREAU